



Quelle stratégie régionale en matière d'énergie renouvelable et décarbonée ?

Président de la Commission Développement Durable, Environnement, Énergie et Climat : **Jean-Yves PETIT**
Chargé de mission : **Jean-Laurent MEFRET**
Rapporteuse de l'Avis : **Sylvie GAILLARD**

Introduction

Le CESER poursuit son étude en matière de préservation de l'environnement et d'action contre le dérèglement climatique avec le présent avis sur la stratégie régionale concernant les énergies renouvelables et décarbonées. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre 35 % de sa consommation électrique grâce aux énergies renouvelables. Une partie de ces ressources sont intermittentes et dépendantes des conditions climatiques. Les enjeux qui nous font face sont complexes : permettre à notre économie régionale de poursuivre son développement avec un nouveau mode de consommation d'énergie qui réduit l'impact du dérèglement climatique tout en respectant la biodiversité.

LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les constats selon le type de production :

1) Hydraulique

• Notre région est bien placée dans ce domaine puisque l'énergie primaire produite sur place est à 58 % d'origine hydraulique dont une partie sert à alimenter le réseau national au moment des pointes de consommation. En revanche, il faudrait engager la rénovation et la modernisation des infrastructures (notamment de certaines turbines qui permettraient d'augmenter la production d'énergie).

2) Photovoltaïque

• Il y a encore beaucoup d'espaces pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques : bâtiments, toitures, ombrières sur parking, délaissés routiers et ferroviaires voire agrivoltaïsme... La Région poursuit le développement des projets d'installation de panneaux sur les toits de certains lycées, dans ce domaine qui est en augmentation depuis 2021 (+ 216MW).

3) Éolien

• L'éolien offshore se développe dans notre région avec des projets d'éoliennes flottantes (7,5GW installés en Méditerranée à l'horizon 2050). Les nouveaux projets terrestres n'aboutissent pas malgré le potentiel car ils sont mal acceptés par la population.

A noter que pour l'éolien offshore, le rendement est jusqu'à 2 fois supérieur à l'éolien terrestre (à puissance égale).

4) Méthanisation

• Le CESER a auditionné, dans ce domaine, le distributeur de Gaz Naturel en France, GRDF. Le marché du gaz est d'importance et concerne plusieurs missions de service public. En commençant par la conception, la distribution et l'exploitation du réseau.

La France dispose du plus grand réseau d'Europe pour 9.500 communes et 11 millions de clients. Le réseau se verdit de plus en plus avec le gaz renouvelable.

PRÉCONISATIONS

Avant tout, prendre en considération la nécessaire sobriété énergétique :

• La Région pourrait réaliser des campagnes d'incitation à la sobriété dans différents domaines et pour différents publics cibles (pas seulement vers les particuliers, mais aussi les institutions, les entreprises, les industriels...).

Les actions visant à la sobriété doivent permettre de réduire la précarité énergétique des populations les plus vulnérables.

A. Se donner les moyens d'aider au développement

- Evaluer les politiques publiques régionales :
 - Les critères demandés par la Région pour le financement des projets sont-ils pertinents ?
 - Suivi annuel du foncier destiné aux projets autorisés pour l'implantation des différentes énergies renouvelables.
- Faire que la Région assume un pilotage actif en tant que chef de file permettant :
 - Le développement sur tout le territoire régional,
 - L'inscription des objectifs par type d'énergie en les territorialisant selon les 4 bassins du SRADDET qui doit être modifié en mars 2024.
- Simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique en instaurant un dossier unique des demandes.
- Disposer d'un point de situation du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) qui est porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional. Il vise la mise en œuvre d'actions d'informations et d'accompagnement en

faveur de la rénovation énergétique des logements et des locaux tertiaires privés, sur tout le territoire.

- Développer le soutien financier aux entreprises innovantes dans le domaine de l'énergie pour renforcer leur compétitivité.
- Financer des études favorisant l'intégration et l'amélioration du visuel des projets d'énergie renouvelable dans le paysage afin de garantir une meilleure acceptabilité (faire le lien avec les Plans de Paysage pour la Transition Énergétique-PPTE).
- La Région doit mettre en place un partenariat avec les collectivités locales pour :
 - Identifier le foncier pouvant accepter la réalisation de projets,
 - Encourager les études ou démarches en vue d'une meilleure acceptabilité des projets,
 - Assurer un partage des bénéfices réalisés,
 - Assurer le suivi du développement des zones d'accélération
- Renforcer le rôle des Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- A défaut de PCAET approuvé, il est demandé à la Région de refuser aux collectivités locales concernées toute subvention en relation avec les questions énergétiques.
- La Région doit mettre en place des formations professionnelles pour les métiers émergents ou en tension afin de répondre aux besoins des entreprises et des collectivités dans le domaine des ENR :
- Développer des pôles de formations professionnelles dans les territoires de la région,
- Mettre en place un guichet mettant à disposition du territoire régional des offres d'emplois proposées par les entreprises dans ce domaine.
- Dans le cadre de nouvelles implantations d'entreprises prendre en compte :
 - La mise en place de transports collectifs adaptés pour l'acheminement des salariés ainsi qu'une offre de logement,
 - L'utilisation des voies ferroviaires et fluviales pour l'acheminement des marchandises.
- Développer la concertation et l'information en amont et au cours de la réalisation des projets.
- Rendre public les résultats des évaluations et retours d'expérience (par exemple sur l'agrovoltaïsme, la méthanisation, l'éolien...).
- Favoriser la création de communautés rurales ou urbaines d'énergie renouvelable. La notion de communauté d'énergie renouvelable a été transposée en droit français par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Lors de projets d'aménagement (neuf et/ou rénovation)

- Encourager l'évaluation systématique de l'impact carbone des projets : selon la méthode ADEME « Quartier Énergie Carbone » qui permet d'identifier les leviers de décarbonation des projets.
- Encourager l'optimisation de la stratégie énergétique des projets : évaluation exhaustive du potentiel ENR et mobilisation maximale de ce potentiel via des simulations détaillées en phase d'étude.

B. Les différents types d'énergies sur notre territoire régional

- La Région doit poursuivre l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des lycées en privilégiant l'autoconsommation et en optimisant les contrats dans l'intérêt de la Région et des usagers.
- La Région doit encourager les autres collectivités à faire de même pour leurs bâtiments publics (enseignement, culturels, sociaux et autres) et à constituer des communautés énergétiques en zones urbaines.
- Développer et soutenir l'éolien en mer qui permet une plus grande production d'énergie, sous réserves de vérification d'un impact minime sur l'environnement.
- Développer, quand cela apparaît pertinent (production/épandage à proximité), la méthanisation en partenariat avec l'agriculture, les élevages, centres équestres et les collectivités (collecte des bio-déchets) et les entreprises du secteur alimentaire.
- Pour développer cette collecte, il conviendrait que la Région prenne des mesures de nature à encourager les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à avancer sur cette question.
- Suivre le développement de l'énergie osmotique (énergie produite lors de la rencontre entre deux eaux avec des concentrations en sel différentes).
- Planifier la rénovation et la modernisation des infrastructures hydrauliques, notamment de certaines turbines qui permettraient d'augmenter la production d'énergie.
- Maintenir les barrages hydrauliques dans le domaine public.
- Concrétiser le projet relatif à la centrale hydraulique de Saint-Chamas pour lui permettre de retrouver sa pleine puissance.
- Recenser les plans d'eau artificiels pouvant accueillir des parcs photovoltaïques sans qu'ils viennent en concurrence directe avec d'autres activités économiques.
- Recenser les délaissés routiers et ferroviaires pouvant accueillir des parcs photovoltaïques.
- Mieux connaître les projets d'entreprises telles que la SNCF, les sociétés d'autoroutes...
- Intégrer la notion de minimisation de l'impact des installations sur l'environnement et la biodiversité.
- Soutenir les projets régionaux liés à la transition énergétique dont celui de :
 - Méthanation procédé industriel, à partir de la gestion de déchets de bois, qui vise à créer une réaction chimique ou biologique en combinant l'hydrogène avec du dioxyde de carbone ou du monoxyde de carbone (porté par les salariés de la centrale de Gardanne),
 - Hydrogène vert sur le golfe de Fos-sur-Mer...
- Assurer le renforcement et le développement des réseaux d'électricité notamment dans la partie Est de la région.

Conclusion :

L'objectif de la région est de multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable. La Région doit veiller à un mix où chaque énergie a sa place pour ne pas s'engager dans un scénario déséquilibré. Elle devrait donner une impulsion afin d'accompagner une concertation et une information à la hauteur des enjeux.